



LE TEMPS DE RÉGULATION COMPORTEMENTAL (TRC) A POUR OBJECTIF DE MAINTENIR UN CLIMAT SAIN ET SEREIN AUTOUR DU MATCH

- Le juge-accompagnateur doit être majeur, certifié par l'ITFE, présent à la table de marque.
- Le Club organisateur fourni au juge accompagnateur une feuille A4 avec l'inscription TRC (de préférence orange)

LE JUGE ACCOMPAGNATEUR CERTIFIÉ

**École D'arbitrage
Club
Territorial
National**

Peut interrompre la rencontre en déposant un Temps de régulation Comportemental (TRC).

**Niveau
départemental
Régional
National**

Le Juge-Accompagnateur a la possibilité de déposer autant de TRC que nécessaire sur des rencontre de jeunes jusqu'au compétition de moins de 18 ans.

LE TRC EST INDÉPENDANT DES 3 TEMPS MORTS D'ÉQUIPE

- Il n'a pas de durée spécifique.
- En cas d'impossibilité de remédier à la situation, le match pourra être arrêté et la COC statuera sur la suite à donner